

An aerial photograph of the University of Nanterre campus, showing green lawns, modern buildings, and a city skyline in the background. A large red diagonal shape covers the left side of the image, serving as a background for the text.

Université
Paris Nanterre

Procès-Verbal

Conseil d'administration

Lundi 13 janvier 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 13 JANVIER 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme ROLLAND-DIAMOND, Présidente de l'Université Paris Nanterre

M. RENAUT, Vice-Président chargé du conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme CHAMPEIL-DESPLATS
(Nanterre, une ambition solidaire)

Mme CONTY (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme MULLER (Agir pour Nanterre)

M. PICHARD (Nanterre, une ambition solidaire)

M. VALLET (Nanterre, une ambition solidaire)

M. SERIO (Agir pour Nanterre)

COLLÈGE B

Mme BELLINI (Agir pour Nanterre)

M. CAMUS (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme CEDELLE (Nanterre, une ambition solidaire)

M. MATHIOT (Nanterre, une ambition solidaire)

Mme QUENTIN (Nanterre, une ambition solidaire)

M. SOREZ (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT)

Mme BRZOZOWSKI (SGEN CFDT)

M. ETTAI (SGEN-CFDT)

Mme MONDOUT (SNASUB – FSU)

Mme OZENNE (La voix de tous)

COLLÈGE USAGERS

M. BONZON (Le Poing Levé, la liste anticapitaliste et révolutionnaire)

Mme AMANZOU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

Mme GAIDOT (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

M. RUIZ (L'Alternative : POUR de meilleures conditions d'études ; CONTRE la précarité)

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

Mme FAES (cheffe de cabinet)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. GAUTHIEROT (Mairie de Nanterre)

Mme GUEDES DA COSTA
(Représentante d'une entreprise employant moins de 500 salariés)

Mme HAMZA (Région Île-de-France)

DIRECTION GÉNÉRALE DES MEMBRES INVITÉS SERVICES

Mme AUTRAN (DGSA en charge de la Mme DE BEARN (directrice

Mme FOURAULT-CAUET (Vice-présidente Premier cycle)	recherche)	DAJI)
	M. LETOURNEUX (DGSA en charge du pilotage, des finances et du numérique)	M. VANHULLE (DAJI)
	M. GUÉRIN (DGSA en charge de la formation universitaire de tous les publics)	M. VALLETY (Rectorat de région académique Île-de-France)
		Mme POULET (cheffe pilotage RH)

DIRECTEURS ET DIRECTRICES D'UFR ET INSTITUTS

M. BATOUFFLET (Directeur IUT)

Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)

Mme CARTEREAU (Responsable administrative UFR STAPS)

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

M. DEMICHEL (Directeur UFR SEGMI)

M. DRU (Directeur UFR STAPS)

M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme JOURDHEUIL (Directrice adjointe UFR SSA)

DIRECTEURS OU DIRECTRICES DES SERVICES COMMUNS

Mme BRANDOLINI (Responsable administrative et financière de la Contemporaine)

Mme ESPINOSA (Directrice SUFOM)

M. FOURNEL-TOUBOUL (Responsable administratif SCD)

Mme LEMOINE (Directrice DFCA)



SOMMAIRE

I – FINANCES	6
1) BUDGET INITIAL 2025	6

*La séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 14 h 17 sous la présidence de Mme Rolland-Diamond.*

La Présidente souhaite à tous les élus une très belle année 2025 et les remercie de leur présence à cette séance du conseil d'administration exceptionnelle afin de procéder à l'examen du budget initial 2025 modifié. Elle rappelle que le premier budget initial, largement adopté par le CA du 16 décembre 2024, était sous réserve de l'approbation du rectorat. Leur retour s'est traduit par un refus le 23 décembre 2024. Il a été nécessaire de revoir la copie budgétaire dans un calendrier très contraint dû notamment aux dates de saisie de la campagne d'emplois sur la plateforme dédiée. Elle remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées.

Les constats qui présidaient aux premiers choix budgétaires n'ont pas évolué : l'université reste sous-dotée et sous-encadrée à un niveau problématique pour mener à bien ses missions de service public. Le taux d'encadrement des personnels BIATSS¹ pour 100 étudiants est de 2,4 contre 4 à l'échelle nationale. Elle pointe également le décalage entre la proportion d'enseignants/enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS (61/39 %) contre une moyenne nationale plus équilibrée (52/48 %). Cela engendre une surcharge de travail pour les personnels BIATSS et réduit la capacité d'enseignement et de recherche des enseignants qui prennent à leur charge des fonctions administratives. Au fil des ans, l'emploi contractuel augmente aux dépens de l'emploi titulaire, ce qui a une incidence sur la stabilité des équipes et pour le bon fonctionnement de l'université. Le souhait politique est de poursuivre le renforcement de l'emploi titulaire dans l'établissement.

Le choix de cette nouvelle version budgétaire a été de ne pas toucher à la campagne d'emplois — raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de convoquer à nouveau un CSA² — pour poursuivre le redressement de l'établissement, répondre aux besoins les plus criants d'encadrement et conforter les forces de recherche afin de soutenir le fait que l'Université Paris Nanterre est une grande université de recherche. Il a néanmoins fallu, pour réduire le déficit, faire d'autres choix. Un certain nombre de recettes ont été réévaluées à la hausse, notamment en se tournant vers les collectivités territoriales (la région, le département des Hauts-de-Seine, la ville de Nanterre, de Ville-d'Avray et de Saint-Cloud). Les dépenses de la campagne d'emploi ont baissé en prenant en considération des données statistiques des années antérieures concernant les départs (retraite, promotion). Afin d'arriver à un fonds de roulement qui ne soit pas négatif — demande exprimée par les critères budgétaires de Bercy —, il était nécessaire de trouver 6,4 millions d'économies. Elle regrette l'absence d'échanges due aux délais serrés, notamment concernant l'augmentation de 15 à 25 % des frais de contribution perçus sur toutes les ressources propres. Elle entend l'émotion, l'inquiétude, les protestations et les interrogations. Elle souligne que les ressources propres sont au service de la communauté universitaire dans son ensemble et de ses missions de service public — formation, recherche, responsabilité sociale. Aucune composante ne doit être lésée, peu importe ses ressources propres. Elle tient à mettre l'accent sur le bien commun et la solidarité dans une période extrêmement difficile au niveau national comme local. Ces choix sont difficiles, mais ils honorent collectivement l'établissement. Un autre choix aurait impliqué de revenir sur les engagements pris lors de sa campagne (ambition solidaire, renforcement des missions de service public, recherche).

Elle ajoute que l'UNEF³ a demandé un ajout à l'ordre du jour sur la question des « sans facs » ainsi que le fait de recevoir une délégation d'un collectif de soutien. S'agissant d'un CA extraordinaire, le seul point traité sera celui inscrit à l'ordre du jour, d'une importance cruciale. De plus, le conseil d'administration ne reçoit pas de délégation extérieure à l'établissement.

Pour Mme GAIDOT, aucun statut ne stipule qu'un CA exceptionnel ne doit traiter que d'un seul point. Elle regrette que les instances centrales refusent de discuter avec un collectif qui soutient des luttes internes à l'établissement. Une solidarité massive s'exprime : une lettre ouverte a été signée par des organisations étudiantes nationales, par des syndicats du monde du travail, par des élus (LFI⁴, EELV⁵). Ces jeunes qui se battent ne vont pas disparaître ; le seul moyen de régler cette situation est de discuter.

¹ Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation.

² Conseil social d'administration.

³ Union nationale des étudiants de France.

⁴ La France Insoumise.

⁵ Europe Écologie Les Verts.

La Présidente maintient le fait que cette séance extraordinaire du CA ne traitera que du point prévu.

I — FINANCES

1) Budget initial 2025

Mme AMANZOU considère, au nom de l'ensemble des organisations syndicales de jeunesse (UNEF, Union étudiante, FSE⁶, Poing Levé), qu'il faudrait reporter le vote — les documents ayant été fournis de manière extrêmement tardive, ce qui n'a pas permis un examen précis de ce budget qui présente des coupes budgétaires qui vont affecter étudiants et personnels.

La Présidente rappelle la nécessité d'avoir un budget exécutoire. Actuellement, l'université fonctionne seulement grâce à une procédure spécifique permettant le fonctionnement minimal. Elle espère que les élus ont remarqué l'amélioration du format.

M. SERIO remercie pour le format Excel, tout en demandant que, dans le futur, les documents ne soient pas verrouillés. Il considère que, s'ils sont obligés de devoir voter dans un temps contraint, c'est parce que la première version ne permettait pas aux tutelles de donner satisfaction. Les délais de mise à disposition des documents ont rendu difficile l'étude de la proposition de budget. Il demande à M. CAMUS de préciser le contenu des modifications des documents ayant été déposés il y a une heure.

La Présidente répond que les documents sont verrouillés pour empêcher qu'ils ne soient modifiés. Il est possible de présenter des formats non verrouillés, si tant est qu'ils soient accompagnés de versions PDF qui attesteraient des données telles qu'elles ont été soumises. La commission budgétaire, qui s'est tenue ce matin, a pointé quelques corrections minimales à apporter, d'où les modifications tardives.

M. CAMUS confirme qu'il s'agissait de corrections de coquilles. L'effort à produire était de réduire le déficit de 6,4 millions afin de revenir à un fonds de roulement autour de zéro et de préserver la trésorerie. Il était donc nécessaire de trouver des leviers budgétaires sur les recettes et les dépenses :

- Réévaluation des recettes, très prudemment évaluées lors du premier budget initial ;
- Augmentation du taux de contribution ;
- Abaissement de certaines dépenses dans la perspective d'une politique d'achat et du renouvellement de certains marchés publics coûteux ;
- Reprogrammation de certaines dépenses d'investissement ;
- Prise en considération, sur la masse salariale, du nombre moyen de départs, tout en préservant la campagne d'emploi.

Recettes :

Le budget initial repose sur des prévisions et comporte une part de risque, consubstantielle à l'exercice budgétaire. Le décalage temporel a au moins la vertu de permettre une vision plus fine. La SCSP⁷ n'a pas été modifiée compte tenu du contexte national. Les dotations des collectivités territoriales ont été revues à la hausse, en se fondant sur les relations établies, tout en restant très prudentes. La taxe d'apprentissage a été actualisée à la hausse — la prévision de recouvrement étant trop basse par rapport à la réalité de l'exécution. Il s'agit d'un chantier pour l'établissement qui a très peu de taxe d'apprentissage alors qu'il se trouve sur le territoire le plus riche de France avec un tissu économique très dense. Le montant d'ouverture de crédits de la CVEC⁸ a été actualisé, en se fondant sur l'exécution 2024.

Dépenses :

L'effort le plus important à fournir porte sur les dépenses : 4,75 millions. Une des propositions est de passer le taux des frais de contribution de 15 à 25 %. Il entend les critiques sur les délais et l'absence de concertation. Cependant, si cette décision est guidée par la situation budgétaire, ce taux de 15 % était en décrochage par rapport à l'augmentation des coûts des activités qui profitent à l'ensemble de la communauté universitaire. Il ne faut pas oublier que les investissements ne peuvent pas se réaliser sans l'appui de l'ensemble des services communs et des moyens mutualisés pour l'université. Il faut régalement reconstituer la capacité d'autofinancement afin de pouvoir investir. Le CSU⁹ et le modulaire ont été financés

⁶ Fédération Syndicale Étudiante.

⁷ Subvention pour charge de service public.

⁸ Contribution à la vie étudiante et de campus.

⁹ Centre sportif universitaire.

sur des prélèvements de fonds de roulement. Il laisse la parole à M. Renaut pour présenter la réévaluation des dépenses de personnels.

M. RENAUT indique qu'a été prise en compte une prévision raisonnable du départ d'un ensemble d'agents (retraite, mutation, promotion) à hauteur de 1,8 million. Il remercie la DRH d'avoir réalisé cette moyenne, sur les trois années précédentes, qui a été difficile à faire.

- Concernant les enseignants/enseignants-chercheurs, le choix a été fait de prévoir des compensations par des ATER¹⁰ ou des contrats second-degré afin de ne pas mettre en danger certaines formations. À ces emplois contractuels s'ajoutent les heures complémentaires qui permettront aux formations de fonctionner. Ont été pris en compte seulement les mois de septembre à décembre — période du budget initial 2025.
- Concernant les BIATSS, ont été pris en compte six mois, puisque les départs peuvent avoir lieu toute l'année. L'établissement a prévu une compensation contractuelle à hauteur de la moitié du nombre de départs, catégorie A, B et C, particulièrement pour les postes stratégiques. Ce choix s'inscrit dans la politique défendue de défense de l'emploi titulaire : l'établissement devra voir dans quelle mesure un poste vacant peut attendre de recevoir un titulaire.

Il insiste sur le fait que l'établissement a prévu une baisse de la masse salariale en comptant sur les départs dans l'espoir d'une amélioration de l'attractivité et un taux d'exécution de la campagne d'emploi BIATSS supérieur à 50 %. Il rappelle que cet ajustement des dépenses n'était pas prévu lors des précédents budgets initiaux; cela signifie que lors du budget rectificatif et du compte financier, il faudra prendre en considération cette baisse de la masse salariale puisque d'habitude il y avait du « positif » en masse salariale par rapport aux prévisions du budget initial.

M. CAMUS poursuit la présentation. L'effort sur les dépenses de fonctionnement est de 1,35 million. Il porte majoritairement sur le fonctionnement lié au bâtimentaire (fluides et prestations de ménage). Le passage du taux de contribution de 15 à 25 % a pour conséquence de limiter les dépenses de fonctionnement. Au vu des délais, il était impossible de ventiler cet effort au sein des différentes composantes. Le choix a donc été de faire une ventilation entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il sera sans doute nécessaire à l'occasion d'un « petit budget rectificatif » de faire des ajustements par rapport à la ventilation générale, dans le cadre du dialogue avec les composantes. L'effort proposé pour les dépenses d'investissement est de 1,6 million (direction du patrimoine, besoin des composantes, informatique et numérique, recherche, COMP¹¹).

Au vu des efforts réalisés, le solde budgétaire a été amélioré ainsi que le compte de résultat. La capacité d'autofinancement est toujours insuffisante, mais dans des proportions bien moindres. Ces efforts permettent de ramener le niveau de fonds de roulement prévisionnel à zéro. La trésorerie est davantage préservée (31 jours de charges de fonctionnement décaissables). L'enjeu est de trouver des leviers pour reconstituer le fonds de roulement.

La Présidente les remercie pour cette présentation.

M. PICHARD indique que ce budget initial a reçu un avis favorable de la commission budgétaire : 2 voix contre ; 2 abstentions et 3 voix pour.

Mme BELLINI comprend l'attachement politique de l'équipe présidentielle à cette campagne d'emplois à tout prix, mais s'interroge sur le coût et les risques que cela représente pour l'université. Un communiqué, envoyé pour faire part des inquiétudes vis-à-vis de ce budget, proposait de suspendre les recrutements des enseignants-chercheurs — dont par ailleurs le taux d'exécution est de 100 %, contrairement aux BIATSS ; maintenir des recrutements risque de déséquilibrer ce ratio qui semble tenir à cœur à l'administration. La liste Agir Nanterre manifeste son scepticisme quant aux augmentations prévisionnelles des revenus de l'apprentissage alors que se ressent une baisse des tensions au niveau de ce marché. Elle demande comment peut s'expliquer la situation concernant le recueil de la taxe d'apprentissage.

Mme MULLER explique que concernant l'apprentissage une première ponction est prise sur la somme initiale par l'université puis une seconde de la part de l'UFR sur la somme restante. DSP¹² avait ainsi déjà accepté un effort sur la ponction de l'UFR par volonté de solidarité, à laquelle s'ajoute la nouvelle ponction

¹⁰ Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.

¹¹ Contre d'objectifs, de moyens et de performance.

¹² Droit et science politique.

de l'université. Elle aimerait savoir pourquoi il n'est plus fait référence aux incertitudes sur la baisse des aides à l'apprentissage et si l'affectation des fonds de l'apprentissage respectera l'affectation légale.

La Présidente ne peut s'empêcher de relever cette formulation choisie de « campagne d'emplois à tout prix ». Elle rappelle que celle-ci a été présentée en CSA où sont consultés les représentants des personnels dans toute leur diversité, en commission budgétaire, puis en CA. Il s'agit de la campagne d'emplois de l'établissement et non la sienne ou celle de l'équipe présidentielle.

Elle revient sur les propos de M. SERIO qui se demandait s'il n'aurait pas été préférable de faire ces efforts dès la première version du budget initial. Présenter un budget sincère des besoins de l'établissement est un choix politique qui avait convaincu l'immense majorité du CA. Le choix collectif a été de ne pas réduire artificiellement les besoins, en amont des discussions avec la tutelle, en présentant un budget d'austérité radicale qui ne permettrait pas de fonctionner, ou alors aux prix de grandes souffrances pour les personnels et de mauvaises conditions d'étude, en allant quasiment vers un point de rupture. Les créations de postes d'enseignants-chercheurs ont été resserrées au maximum, mais reflètent au plus juste les besoins des composantes. Ce qu'il est possible de faire cette année ne pourra peut-être pas l'être l'an prochain.

Pour M. SERIO, le discours de la Présidente peut laisser croire que le premier budget n'était pas sincère. Le rectorat a refusé la première version, car l'université aurait à faire face à de graves problèmes de trésorerie. La situation pourrait ne pas changer puisque le reste à charge de la création d'emplois, dû à la non-compensation par l'État, ne fait qu'accroître le déficit. Les postes d'enseignants-chercheurs sont bien pourvus, contrairement à ceux des BIATSS qui deviennent une variable d'ajustement budgétaire.

La Présidente répète que la première version du budget initial présentait de manière extrêmement sincère l'ensemble des besoins de l'établissement. Malgré des publications de création réduites par rapport aux besoins exprimés, ce budget amenait à un déficit trop important pour que le rectorat puisse donner son approbation, d'où la révision présentée aujourd'hui, qui est tout aussi sincère.

La réduction du déficit prévisionnel permet d'arriver à un résultat toujours fragile, qui amènera à des discussions avec les tutelles, notamment en termes de masse salariale. Le ministère, reconnaissant le niveau de sous-encadrement de l'université, lui a accordé le relèvement de son plafond d'emploi État, fruit de négociations de longue date. Reste à voir comment assortir ce relèvement de la masse salariale correspondante. L'emploi BIATSS n'est pas une variable d'ajustement, au contraire : la campagne d'emplois vise à améliorer l'attractivité de l'établissement, dont l'indemnitaire est l'un, mais non le seul, des facteurs. Le choix est fait de ne pas remplacer tous les départs afin de permettre l'ouverture de concours et de renforcer l'emploi titulaire.

M. CAMUS souligne que le terme sincère renvoie à deux choses distinctes et est parfois employé de façon indifférenciée : qualité comptable et soutenabilité par rapport aux critères financiers. Cette version modifiée change de focale et construit un budget initial qui est davantage le reflet de l'exécution de la campagne d'emplois. À terme, il y aura un écart moins important au niveau du compte financier et la lecture sera peut-être moins heureuse. Il précise que la prévision des recettes d'apprentissage est toujours à la baisse, due à la baisse du niveau de prise en charge. À DSP, le choix a été fait de « sanctuariser » une partie des recettes de l'apprentissage pour faire de l'investissement au bénéfice des formations. D'autres composantes font des arbitrages différents. Lors du débat sur l'utilisation des recettes de l'apprentissage, il sera possible de s'inspirer de certaines bonnes pratiques.

M. RENAUT confirme qu'il y a des pratiques de mutualisation des ressources propres extrêmement variées. Sans remettre en cause un modèle et en préférant un autre, il faudra interroger les pratiques afin de faire un bilan et modifier la méthodologie de la construction budgétaire.

Mme AMANZOU s'oppose à ce budget. L'UNEF ne croit pas que la réduction du coût des fluides (300 000 €) viendrait d'une surévaluation et n'impacterait pas la manière dont sont chauffés les bâtiments. Elle donne l'exemple de l'amphi DD qui n'a pas de lumière ; la bibliothèque de l'UFR PHILLIA¹³ qui organise un prêt de plaid parce qu'il n'y a pas de chauffage. À l'inverse, aucune coupe budgétaire n'est opérée sur la sécurité et le budget des vigiles (4 millions) — vigiles qui servent à réprimer les mobilisations étudiantes. La réduction des dépenses de personnels vient de l'absence de remplacement. Le turnover très important de l'université, en plus d'être lié aux salaires trop bas, vient du sous-effectif chronique qui génère de la souffrance au

¹³ Philosophie, Information-communication, Langues, Littératures, Arts du spectacle.

travail. La campagne d'emploi est le minimum. Un autre choix serait de recruter des contractuels qui veulent passer le concours.

Le principal problème vient de la dotation ministérielle à l'enseignement supérieur et la recherche, dénoncée très largement au niveau de l'UNEF ; il est nécessaire de s'opposer aux demandes du rectorat, d'appeler à des journées de mobilisation et de grève. L'UNEF comprend les choix budgétaires à la lumière du communiqué envoyé par la présidence qui évoquait la possibilité de faire les cours en distantiel l'hiver dans le cas d'absence d'accompagnement financier. C'est de cette façon qu'opèrent les autres universités qui dégradent les conditions d'étude et les conditions de travail des personnels. Le LMD5¹⁴ est un levier d'action pour faire tenir ce budget : l'UNEF ne laissera passer aucune fermeture de filières ni aucune réduction de places.

La Présidente souligne que l'Université Paris Nanterre n'a pas fait le choix de réduire les capacités d'accueil — ce qui pourrait être salué. Elle peut leur assurer qu'il n'est pas dans leur objectif de ne pas chauffer les bâtiments et de maintenir les étudiants et personnels dans des conditions de travail et d'étude intenable.

M. ETTAI salue le travail réalisé dans des temps très contraints. La CFDT s'inquiète néanmoins des conséquences délétères à long terme de deux mesures. La réduction du marché de ménage pourrait conduire à une dégradation des conditions de travail des personnels de ces sociétés de prestation, qui sont exclusivement des femmes, d'origine immigrée pour la plupart d'entre elles. Il paraît essentiel de ne pas négliger l'aspect social de cette mesure. Il pointe également la baisse sur la maintenance courante des bâtiments et demande si elle va être internalisée, ce qui serait une bonne chose. Si c'est le cas, il aimerait savoir si les personnels du patrimoine auront les moyens humains et techniques pour réaliser ces prestations.

M. RENAUT évoque le travail du service achat et marchés, notamment le relevé des postes de dépense par type et l'inventaire de l'ensemble des marchés, dont deux arrivent à échéance en juin 2025. À partir de cette typologie, l'établissement pourra mener une politique d'achat pour l'ensemble de l'établissement et le CA évaluer les prestations demandées dans le cadre des marchés publics, particulièrement la responsabilité sociale. Pour le marché de ménage, il ne s'agit pas de rogner sur la qualité, mais de l'améliorer tout en réduisant le coût et en protégeant socialement les personnels. Cela vaut également pour la maintenance. L'établissement a dû demander en fin d'année dernière une décision modificative de budget pour payer des factures qui n'avaient pas été anticipées, ce qui démontre par ailleurs que certains postes BIATSS sont absolument essentiels. Un meilleur pilotage est nécessaire pour maîtriser les dépenses.

M. SERIO s'interroge sur la réévaluation à la hausse de certaines recettes, notamment sur la formation continue. Il s'inquiète du fait que la limitation des dépenses liée à l'augmentation des frais de gestion ne soit une hypothèse simplificatrice, dans la mesure où tous n'exécutent pas leur ligne budgétaire de la même façon — certains seulement à 50 %, d'autres à 100 %. Il s'étonne que les collectivités territoriales n'aient pas été contactées à propos de certains travaux immobiliers majeurs, qui ont déjà été financés par l'établissement. Il craint qu'en maintenant des recrutements, sans avoir obtenu la prise en charge de la masse salariale afférente, il ne soit plus possible dans les prochains budgets de programmer des départs en retraite puisque la possibilité laissée aux universités ne l'est qu'en cas de bonne gestion.

La Présidente souligne que le développement de la formation continue est soutenu par l'obtention du projet Accélération. Le passage de 15 à 25 % ne concerne que les contrats futurs et non ceux pour lesquels des conventions sont déjà signées. Les contrats de recherche assortis d'un taux de contribution inférieur à 25 % fixé par le partenaire ne seront pas modifiés. À ce jour, la construction du bâtiment modulaire a été financée sur les ressources propres de l'établissement, mais les discussions se poursuivent et vont se renforcer avec les collectivités territoriales, notamment avec le département des Hauts-de-Seine.

M. CAMUS explique que la hausse des recettes sur la formation continue, déjà prévue dans la première version du budget initial, vient de l'ouverture de formations et de l'augmentation du nombre d'inscrits. Il est d'accord qu'il faut regarder les taux d'exécution — raison pour laquelle il estime qu'un budget rectificatif intermédiaire sera nécessaire. Il en profite pour dire qu'une évolution est souhaitable dans les rapports entre services centraux, gouvernance et composantes dans la construction budgétaire. Le taux d'exécution étant un critère dans le renouvellement des dotations, cela se traduit en fin de cycle budgétaire par certaines dépenses qui ne sont pas justifiées. Après la remontée des besoins par les composantes et la construction budgétaire, l'arbitrage se fait dans un dernier temps sans discussion, ce qui est parfois vécu comme une

¹⁴ Licence master doctorat.

remise en cause de ce qui a été voté en conseil d'UFR. Il souhaiterait un travail plus en amont sur les contraintes budgétaires, afin que l'administration fasse des propositions de dotation.

M. SERIO note que le budget est ouvert tardivement et qu'il est fermé de plus en plus tôt. La programmation de l'investissement et de la dépense nécessite du temps et des discussions — ce qui explique que parfois les appels d'offre sont conclus dans les derniers jours de l'ouverture budgétaire. Faire le « coup de rabot » en amont revient à enlever les ressources d'une ligne exécutée à 100 %, contrairement aux lignes exécutées à 50 %.

Pour M. CAMUS, l'enjeu est de mieux définir les besoins préalables des composantes. La question de l'exécution est importante, mais il constate tout de même une grosse augmentation en fin de cycle, sur des besoins qui ne sont pas toujours réels.

Mme RIAZUELO point le fait qu'il y a des choses plus complexes : obtenir certains devis peut prendre beaucoup de temps.

La Présidente confirme qu'il y a une grande diversité de situations.

Pour M. ETTAI, le RIFSEEP¹⁵ moins-disant proposé par l'établissement, avec des groupes de fonction réduits, ne permettra pas d'attirer des titulaires. Il rappelle que, depuis 2017, les conditions de travail des personnes ont été fortement perturbées par les différentes occupations. Beaucoup de questions dépassent largement l'établissement et doivent se traiter à l'échelle nationale.

La Présidente le remercie de ces rappels.

Mme CONTY soutient la politique qui consiste à défendre les besoins réels et à ne pas présenter de budget d'austérité — vers lequel toutefois se dirige cette proposition. Elle aimerait connaître les leviers ou les actions possibles si jamais le rectorat devait à nouveau refuser ce budget : jour de dépassement déjà évoqué par la Présidente, journée « université morte » comme organisée à Lille. Elle s'adresse au rectorat en demandant comment il compte soutenir l'université.

La Présidente répond que les discussions vont se poursuivre avec l'ensemble des partenaires. Jour de dépassement et université morte vont ensemble : il faut encore y réfléchir.

M. RENAUT défend la campagne d'emplois : toutes les créations ont été très finement étudiées à partir d'indicateurs fiables et elles sont apparues absolument nécessaires. Les postes qui ne sont pas publiés ne sont pas perdus. Il faudra peut-être revenir à un autre mode de fonctionnement dans le futur, avec une non-publication l'année N.

Pour M. BONZON, ce CA extraordinaire est à l'image de la situation catastrophique des universités. Le refus du rectorat est loin d'être anodin et applique les politiques du ministère qui poussent les universités vers la faillite. La situation nationale est très incertaine. Les coupes prévues (investissement, fonctionnement, entretien) posent question sur la qualité d'étude, d'enseignement et de travail de l'ensemble de la communauté. Les perspectives évoquées, notamment le dialogue avec les collectivités territoriales, ne vont pas permettre de trouver les fonds nécessaires pour résorber le gouffre financier. Il aimerait savoir, dans le cas où la réponse du ministère n'est pas à la hauteur des demandes, si les menaces seront mises à exécution (réduction des places, enseignement à distance en hiver) et si l'établissement approche d'une mise sous tutelle.

La Présidente indique que certains signaux — relèvement du plafond d'emplois — montrent que l'établissement est entendu, même si partiellement. Le communiqué auquel il est fait référence énumérait un certain nombre d'éléments à mettre dans le bras de fer avec le ministère. Il n'est pas prévu de faire basculer les enseignements à distance en hiver ni de réduire les places. D'autres universités ont, d'ores et déjà, annoncé ce type de mesures, mais ce n'est pas le choix politique de l'Université Paris Nanterre. Il s'agit aujourd'hui de proposer un budget « raisonnable » compte tenu des besoins de l'établissement. Le contexte national est celui d'une grande incertitude. Voter ce budget initial permet de montrer que l'ensemble de la communauté universitaire comprend les enjeux et souligne l'ampleur des besoins pour pouvoir fonctionner. Elle demande au CA de soutenir ce projet qui a ses défauts, qui présente des choix qui peuvent être

¹⁵ Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise.

contestables et qui sont en partie contestés. Il est important d'être uni pour porter la voix de l'université qui entend défendre sa place, aujourd'hui comme demain, dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour M. BONZON, l'heure n'est plus au dialogue social et à la recherche de respectabilité, mais à la mobilisation. L'ensemble des personnels est usé jusqu'à la corde pour faire tenir le service public — comme dans les hôpitaux ou l'éducation. Le Poing Levé votera contre et appelle l'ensemble des personnels à discuter des suites.

La Présidente répète que le budget maintient une campagne d'emplois ambitieuse au soutien des missions de service public.

Pour M. SERIO, personne ne conteste le fait qu'il faille recruter et créer des emplois pour améliorer les indicateurs d'encadrement. Certaines universités détruisent de l'emploi malgré elles, car elles sont rentrées avant l'Université Paris Nanterre dans la LRU¹⁶. La Présidente incarne ce budget très offensif avec beaucoup de militantisme. Cependant, le risque est de perdre la capacité à programmer les départs en retraite. Il constate que la commission budgétaire n'était pas tout à fait unanime. Toute la communauté est inquiète.

La Présidente partage son inquiétude.

Mme GAIDOT indique que l'UNEF ne va pas se ranger derrière cette « Union sacrée ». Tout le monde dans cette salle ne va pas subir de la même manière ce budget d'austérité. La présidence affiche une politique dans la continuité de celle du ministère, qui se traduit par la répression qu'elle mène et qui va vers la casse de l'enseignement public. L'UNEF a envoyé une lettre ouverte signée par un grand nombre d'associations et d'organisations qui, contrairement à la CFDT, soutiennent les jeunes. L'administration refuse de poser la question des salaires, alors qu'il s'agit d'une responsabilité de l'université. L'UNEF n'opposera jamais les conditions de travail des personnels et les conditions d'étude. Il faut remettre à l'ordre du jour des mobilisations conjointes. La présidence représente une classe sociale qui a ses propres intérêts.

La Présidente ne va pas faire un exposé sur la façon dont les salaires sont fixés par des grilles nationales. Il ne sera peut-être pas possible de réconcilier ceux qui estiment que ce budget est austéritaire et ceux qui s'inquiètent des dépenses.

M. VALLET remercie l'administration pour ce travail. Il est fondamental de recruter des enseignants-chercheurs et des BIATSS afin d'améliorer les conditions de travail et d'étude. Dans cette situation d'urgence, il estime que politiquement et tactiquement, il faut voter ce budget, quels que soient ses défauts et les positions politiques des uns et des autres.

M. ETTAI rappelle que la CFDT est le premier syndicat de France dans le public et le privé et qu'ils négocient des améliorations de travail depuis les années 60 pour l'ensemble des salariés.

Mme GAIDOT évoque le budget répression de l'établissement qui représente quatre millions d'euros. L'UNEF avait demandé le détail des dépenses, ainsi que la convention des services de sécurité, ce qui n'a pas été transmis. Elle cite également les dépenses des frais de bouche.

La Présidente souligne que le poste global des dépenses de sécurité inclut la sécurité incendie.

M. VALETY a conscience que le budget a été construit dans des délais contraints et dans un contexte national incertain. Il remercie les services de l'université pour le travail accompli. Se constate une amélioration de la situation financière grâce à des mesures qui permettent de mieux prévoir la trajectoire. Néanmoins, l'établissement est dans une situation très dégradée, ce qui va appeler une vigilance renouvelée sur plusieurs points. Le rectorat peut apporter un accompagnement et un suivi. L'allocation des moyens se décide au niveau du ministère. Le rectorat remonte un certain nombre de problématiques qui peuvent appeler une intervention du ministère. La décision définitive du recteur sera transmise dans les meilleurs délais. Il ajoute qu'il était important de voter un nouveau projet de budget le plus rapidement possible, en raison du calendrier de saisie de la campagne d'emploi et de l'absence de budget alors que l'année a commencé — situation exceptionnelle.

¹⁶ Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

La Présidente le remercie. L'analyse doit se poursuivre, mais les premiers retours sont assez encourageants.

En l'absence d'autres interventions, elle propose de passer au vote sur ce budget initial modifié 2025. Elle donne lecture des procurations :

- De Mme Lavaut à M. Sorez ;
- De Mme Demoulin à Mme Mondout ;
- De Mme Petitfils à Mme Mondout ;
- De Mme Varlet à M. Sorez ;
- De M. Elizagoyen à Mme Rolland-Diamond ;
- De M. Migevant à M. Renault ;
- De M. Barry à Mme Conty ;
- De M. Burgaud à Mme Gaidot ;
- De Mme Champeil-Desplats à M. Pichard ;
- De Mme Bellini à M. Serio ;
- De Mme Muller à M. Serio.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration approuve à la majorité des suffrages exprimés le budget initial 2025 modifié.

Nombre des membres en exercice : 36

Quorum exigé : 19

Membres présents : 23

Membres représentés : 11

Pour : 22 ; Contre : 8 ; Abstentions : 4

La Présidente les remercie de leur présence et leur souhaite une bonne fin de journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 17 heures 12.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

